

Communiqué de presse

CHANCELLERIE MUNICIPALE

Représentations du Conseil municipal

Samuel da Silva et Olivier Zimmermann ont participé à l'inauguration du nouveau magasin de vélos et e-bikes à Saint-Imier le 23 mai dernier. Samuel da Silva a également assisté à la projection du film « Sous la plume du silence », le 24 mai à Tramelan, réalisé par deux élèves du ceff santé-social dans le cadre de leur projet de maturité professionnelle.

Gisèle Tharin, Corentin Jeanneret, Olivier Zimmermann et Gérard Dessaulles ont représenté l'Exécutif lors du tir fédéral en campagne au stand de tir de Saint-Imier, le 25 mai.

Gérard Dessaulles prendra part le 19 juin à l'assemblée générale du Parc régional Chasseral à Loveresse. (cha)

Rénovation des réseaux souterrains à la route de Tramelan et dans le carrefour avec la rue Paul-Charmillot

Le Service de l'équipement de la commune de Saint-Imier va lancer les travaux de rénovation des réseaux souterrains dans la route cantonale à partir du 2 juin et pour 4 mois environ.

Les réseaux électriques, d'eau, de gaz et de télé-réseau seront modernisés. Une nouvelle station transformatrice sera installée au nord du carrefour avec la rue Paul-Charmillot en remplacement de celle présente dans le bâtiment Paul-Charmillot 82 qui sera ensuite mise hors service. Les raccordements électriques des maisons situées Passage de la Raiset 36 à 46 seront mis sous terre afin de pouvoir démonter la ligne aérienne actuelle. L'Office des ponts et chaussées mettra ensuite en place les murs antibruit prévus dans son projet.

Des feux de signalisation et des panneaux de déviation régleront la circulation et les accès au quartier tout en assurant la sécurité des personnes réalisant les travaux.

Il est demandé aux habitants des maisons Passage de la Raiset 36 à 46 d'accéder à leur bâtiment depuis le sud, l'accès depuis la Route de Tramelan pouvant être difficile voire impossible en raison du chantier.

Le Conseil municipal remercie les riverains et les automobilistes pour leur compréhension et rappelle qu'il est impératif que la signalisation provisoire soit respectée afin d'assurer la sécurité de tous les intervenants. (cm)

Saint-Imier, le 27 mai 2025